



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. HCN-1022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT HCN-1021 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT HCN-1013 RELATIF AUX NUISANCES SUITE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

AVIS est, par la présente donné par le soussigné :

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019, le règlement no. HCN-1022 ayant pour objet de modifier le règlement no. HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et modifiant le règlement HCN-1013 relatif aux nuisances suite à la légalisation du cannabis a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 19^e jour du mois de février 2019.

Le directeur général
et secrétaire trésorier

SIMON THÉRIAULT